



- [Accessibilité](#)
- [Index \(A-Z\)](#)

[Recherche avancée](#)

- [Accueil](#)
- [Commune](#)
- [Mairie](#)
- [Social/Santé](#)
- [Jeunesse/Enseignement](#)
- [Tourisme](#)
- [Culture/Loisirs](#)
- [Economie](#)
- [Vie associative](#)
- [Accès direct](#)

- [Bureau: services et personnel](#)
- [L'Etat Civil](#)
- [Les réunions du Conseil Municipal](#)
- [Les projets et les réalisations](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) / [Mairie](#) / [Les projets et les réalisations](#) / L'urbanisme

•

- [FR](#)
- [EN](#)
- [voy](#)
- [pdf](#)
- [prin](#)

[Retour accueil](#)

L'Urbanisme:

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : **pour un développement équilibré de notre commune**

Avec une population de 851 habitants, la commune de Durfort a vu sa population augmenter de 11,85 % depuis le recensement de 1999, en particulier sous l'influence de la zone d'extension péri-urbaine du bassin économique de Moissac, alors qu'elle stagnait, voire diminuait, depuis des décennies. Nous avons ainsi écarté le risque de dévitalisation, avec les conséquences dommageables que l'on connaît (fermeture de classes, disparition des commerces, appauvrissement des activités...).

Cette augmentation de la population est le fruit d'une volonté partagée de l'administration et du

Conseil Municipal. L'administration, au travers de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, a apporté des assouplissements aux règles définies par le Code de l'urbanisme. C'est ainsi qu'elle a adapté la « règle de la constructibilité limitée » qui s'applique dans les communes non dotées d'un document d'urbanisme, en autorisant les constructions, sous réserve d'une déserte suffisante des réseaux, dans le cadre des « orientations communales » après délibération du Conseil Municipal, justifiée par l'intérêt de la commune, notamment lorsqu'il s'agit d'enrayer la diminution de la population.

Nous nous trouvons maintenant dans un contexte local différent. Par ailleurs s'exprime désormais une volonté politique nationale forte et unanimement partagée d'une gestion durable du foncier. Cela nous conduit à aborder différemment la question de l'aménagement et du développement de notre commune de manière à trouver l'équilibre souhaitable entre les besoins de construction, la préservation des espaces agricoles et la protection des espaces naturels. Pour ce faire, nous devons nous doter d'un document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Seul cet « outil » permet de réfléchir globalement, de manière transversale, pour une plus grande cohérence de nos choix et en concertation, pour qu'ils soient partagés.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 août 2009, a prescrit l'élaboration d'un PLU et la consultation permettant de choisir le bureau d'études chargé de l'établir est en cours. Les services de l'Etat assurent une mission de conduite d'études auprès de la commune et sont par ailleurs les garants du respect des principes généraux d'aménagement issus des lois « Solidarité et Renouvellement Urbains » et « Urbanisme et Habitat ».

Le PLU : L'avenir de Durfort Lacapelette



Accès direct

- [Vous cherchez un emploi](#)
- [Petites annonces](#)
- [Le BIM: journal municipal](#)

- [Mentions légales](#)
- [Plan du site](#)
- [Contact](#)
- [Flux RSS](#)

Site généré avec le CMS UTOPIA développée par [In-Cité Solution](#) pour le [CDG82](#) dans le cadre du [PRAi](#)